



Agression sur vol Air France

Par **Fran78**, le **22/04/2014** à **18:29**

Bonjour,

Je souhaite porter plainte pour le comportement inqualifiable du personnel de bord (Mr. Alain) d'Air France, lors du vol AF1122 de Paris vers Munich le 18/04/2014.

En réponse à mon « pourrais-je avoir... », je me suis fait agresser une première fois, car je ne « parlais pas assez fort ». Puis une seconde fois, pour ma commande : un "Apfelschorle" (un jus de pommes avec de l'eau gazeuse) constitue en effet pour ce malpoli deux boissons. Ma voisine a elle-même noté la tonalité très agressive de mon interlocuteur.

Si on considère que pour ce vol (dans tous les sens du terme) j'ai payé 294 EUR et que je prends des antibiotiques pour soigner une "sinusite maxillaire droite aiguë" au moment des faits, cela est totalement inadmissible. Je n'ai eu aucune boisson de tout le trajet (malgré ma demande).

Comment puis-je faire respecter mes droits ?

Merci d'avance de votre réponse